

Québec, le 17 mars 2015

Madame Malika Habel  
Directrice générale  
Collège de Maisonneuve  
3800, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 2A2

**Objet : Suivi aux rapports d'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études, d'évaluation du programme *Techniques administratives* (410.12) et d'évaluation institutionnelle du Collège de Maisonneuve**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 3 février 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suivis que le Collège de Maisonneuve a apportés à trois recommandations contenues dans trois différents rapports d'évaluation, soit l'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études, l'évaluation du programme *Techniques administratives* et l'évaluation institutionnelle.

Dans son rapport d'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études publié en juillet 1999, la Commission avait fait deux recommandations au Collège. La première était de favoriser l'émergence d'un leadership pédagogique au sein du département d'anglais et de définir des orientations pédagogiques susceptibles de rallier l'ensemble de ses professeurs. Dans sa deuxième recommandation, la Commission avait recommandé de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que les modes d'évaluation retenus soient à même de certifier l'atteinte des objectifs, et ce, pour chacun des cours. La documentation acheminée en février et en juin 2014 par le Collège a permis de traiter la première recommandation. La Commission constate que les orientations pédagogiques du département d'anglais sont définies dans les plans-cadres utilisés par les professeurs. Ces plans-cadres ont fait l'objet d'une concertation départementale. Ils présentent la situation du cours, les objectifs et standards, le contenu, la méthodologie ainsi que l'évaluation sommative et l'épreuve finale. Les plans-cadres

présentent l'approche communicative comme étant celle privilégiée par les professeurs du département d'anglais. De plus, le Collège a adopté, en juin 2013, son programme d'insertion professionnelle et d'évaluation du nouveau personnel enseignant. Ce programme vise l'intégration du nouveau personnel enseignant, son orientation dans sa pratique et sa participation à la vie de son département. Le volet évaluation du programme vise à examiner la pratique des professeurs ainsi que sa cohérence par rapport aux règles et pratiques départementales en vigueur. Considérant l'ensemble des actions mises en œuvre, la Commission estime que les suites données par le Collège sont satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

En ce qui concerne le rapport d'évaluation du programme Techniques administratives publié en juin 1998, la Commission avait recommandé au Collège de développer et de maintenir des liens formels avec le marché du travail afin que le département puisse déterminer clairement les besoins et les attentes de ce dernier. Dans un suivi fait en avril 2007, le Collège avait précisé que le programme Techniques administratives n'existait plus. Toutefois, la Commission avait fait le même constat lors de l'implantation de deux nouveaux programmes, soit Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0) et Gestion de commerces (410.D0). En suivi à la recommandation, le Collège a acheminé des documents en juin 2014. La Commission constate que le Collège s'est doté d'outils lui permettant, d'une part, de recueillir l'opinion des employeurs à l'égard des compétences recherchées et, d'autre part, de valider l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les programmes de formation. Ces outils prennent différentes formes et sont adaptés aux programmes. Les actions menées par le Collège témoignent des liens formels avec le marché du travail et des efforts pour mieux connaître les véritables besoins des employeurs. La Commission considère que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

Quant au rapport d'évaluation institutionnelle publié en avril 2005, la Commission avait recommandé au Collège de mettre en place dans les meilleurs délais et d'appliquer tous les programmes prévus à sa Politique de gestion des ressources humaines, particulièrement les programmes d'évaluation du rendement du personnel. Pour le suivi de cette recommandation, le Collège a fait parvenir des documents en février et en juin 2014. La Commission remarque que le Collège a déployé des efforts à développer et à appliquer les programmes tels que le programme d'insertion professionnelle, le

programme d'évaluation formative du personnel enseignant, le programme d'aide aux employés et le programme d'accès à l'égalité en emploi. La Commission note que le Collège vise à les inscrire dans sa gestion régulière. Cependant, les programmes d'évaluation du rendement et d'intégration du personnel professionnel et de soutien sont en cours d'élaboration. La Commission s'attend à recevoir un suivi à cet effet au moment opportun. Par conséquent, la recommandation est maintenue.

Par ailleurs, pour ce qui est des recommandations en lien avec l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et l'évaluation du programme *Techniques d'hygiène dentaire* (111.A0), la Commission rappelle au Collège de lui faire parvenir les documents complémentaires nécessaires à leur traitement. Ces suites permettront également de traiter la recommandation restante de l'évaluation de la composante de la formation générale sur les modes d'évaluation retenus. De plus, la Commission rappelle qu'elle attend les suites appropriées pour les deux autres recommandations découlant de l'évaluation institutionnelle concernant le Règlement n° 1 et le Règlement sur la Commission des études.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

La présidente,

Céline Durand

c. c. Monsieur Guy Gibeau, directeur des études